

# POLITIQUE HSE

**HYGIENE  
SECURITE  
ENVIRONNEMENT**

distributeur France de

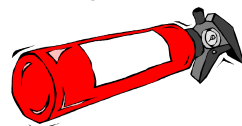
**Greendesign**

**TRAVAILLEZ DANS L'ORDRE  
ET LA PROPETE**

## DEMARCHE QUALITE ET HSE

**GUILLOT AGENCEMENT** s'engage dans une démarche d'amélioration de la qualité de la Sécurité, de l'Hygiène et de l'Environnement

**GUILLOT AGENCEMENT** se fixe annuellement des objectifs pour progresser dans sa démarche Qualité et HSE



### NOTRE METIER COMPORTE DES RISQUES

→ **CHUTE**

**CHOC** ←

→ **TRAUMATISME**

**COUPURE** ←

→ **PROBLEME AUX YEUX**

**PROBLEME AUDITIF** ←

**Le milieu dans lequel nous intervenons comporte des risques**

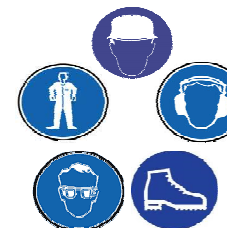
**Sachons décoder les principaux**

**Il est donc impératif de se conformer aux consignes de sécurité du milieu dans lequel nous intervenons**

**CHACUN SES RESPONSABILITES**

## PROTEGEZ VOUS

Portez les équipements de protection



Casque de sécurité  
Protections auditive  
Vêtements de travail adapté  
Chaussures de sécurité  
Lunettes de sécurité

Et en fonction de votre activité

- ▶ Gants de protection
- ▶ Protection respiratoires
- ▶ Visière de protection
- ▶ Masques à poussière
- ◀ Protections auditives
- ◀ Harnais de Sécurité
- ◀ Tenues spécifiques

Adoptez un comportement sécurité

**ATTENTION AUX MAUVAISES HABITUDES**

**RESTEZ VIGILANTS**

**SUIVEZ LA POLITIQUE  
ZERO DROGUE ET ALCOOL**

Mon travail est organisé  
 Mon matériel est rangé après utilisation  
 Les voies d'accès à mon chantier  
 sont dégagées

## JE REDUIS LES RISQUES

N'OUBLIEZ PAS :

**LE DESORDRE EST DANGEREUX**

Je maintiens propre :



- Le chantier
- Les vestiaires
  - Le stock
- Mon matériel

Je prend soin de l'environnement

J'emploie le tri sélectif



### L'ENCADREMENT

Prépare le chantier et prévoit les risques

Définit les moyens de prévention

Informe les intervenants

Fournit l'équipement adapté et vérifié

S'assure du niveau de sécurité

### L'INTERVENANT

Respecte les consignes

Vérifie et porte ses équipements de protection

Remonte les incidents et situations dangereuses

Propose des solutions

**Il est formellement interdit dans tout établissement ou chantier**



- De distribuer, vendre ou de faire usage de la drogue
- De pénétrer et de séjourner en état d'ivresse
- D'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée au poste de travail

**POURQUOI ?**

**Parce que cela entraîne :**

- Une perturbation de vos sens et de votre équilibre
- Une diminution de vos réflexes
- Une augmentation et une mauvaise perception de votre capacité à faire face aux risques

**TOUT TRAITEMENT MEDICAL PEUT AVOIR DES CONSEQUENCES SUR LE COMPORTEMENT ET DOIT ETRE SIGNALÉ A SA HIERARCHIE ET A LA MEDECINE DU TRAVAIL**